



POUR UNE ÉCOLOGIE PATRIOTE !

Aménagement territorial et métropolisation de la France : quelles conséquences environnementales ?

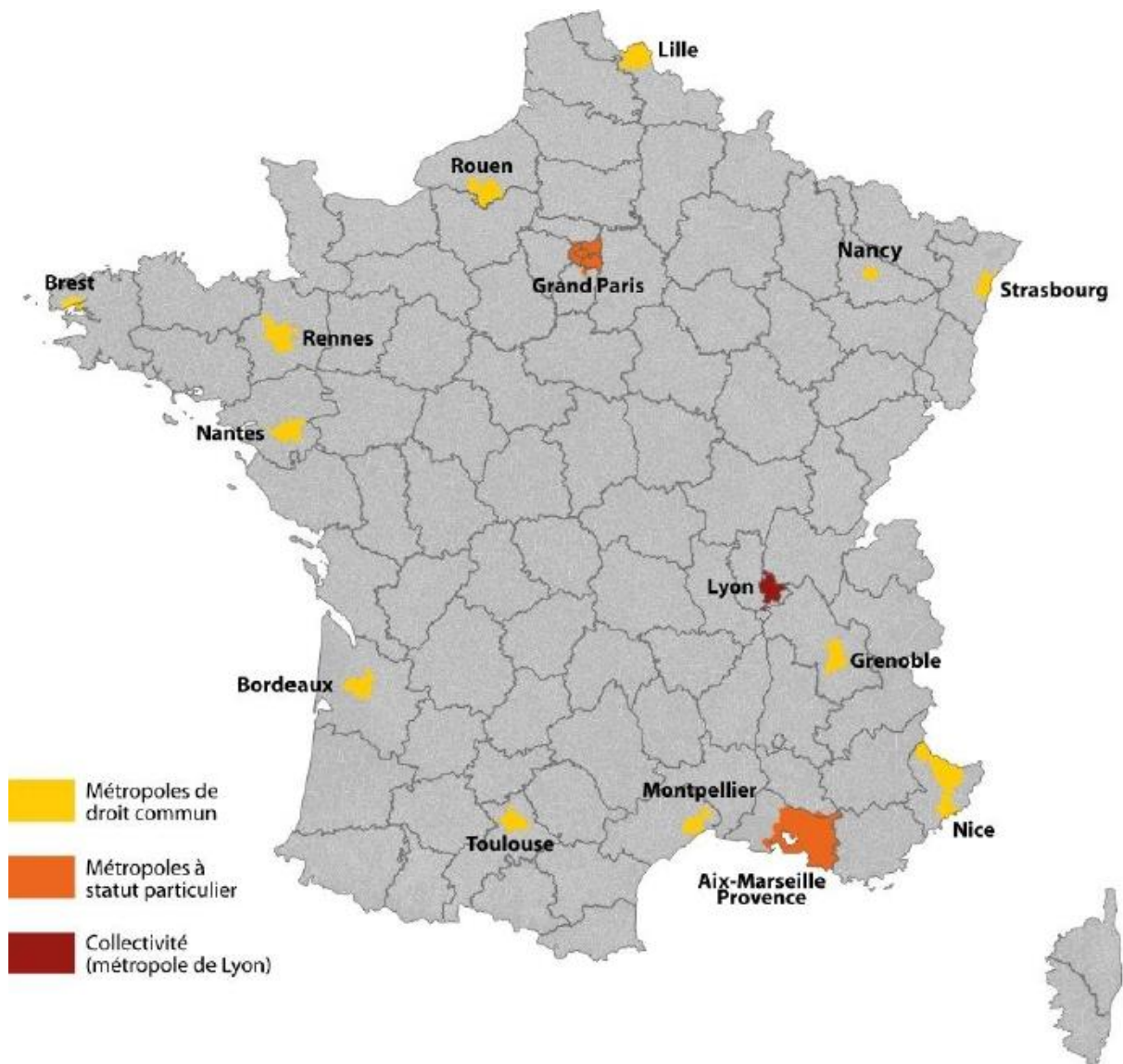
Qu'est-ce que la métropolisation ?

Avec la mise en place des lois MAPAM et NOTRE, d'affirmation des métropoles et de nouvelle organisation territoriale, une minorité de centres urbains capitalise plus que jamais la majorité des ressources infrastructurelles, économiques, culturelles, et les fonctions de commandement.



C'est le phénomène mondial dit de « métropolisation », et qui touche désormais en France les villes les plus peuplées, de Paris à Marseille, de Lyon à Toulouse, en passant par Nantes.

La métropolisation remplace un maillage jusque-là plus homogène d'une multitude de villes moyennes et de quelques grandes villes. Elle dérive de plus en plus en une régiopolisation, alors que certaines métropoles prennent désormais une importance régionale.



Les différentes métropoles possèdent des statuts différents. Outre qu'elles se distinguent d'un aménagement urbain traditionnel, les métropoles représentent également une rupture par rapport au modèle unitaire de l'organisation territoriale française.

Avec la métropolisation, la fracture s'agrandit entre l'urbain et le rural, et cette multitude de dégradés négatifs de l'aménagement territorial (périurbain, rurbain, zones commerciales, villes-dortoirs...), symboles de déclassement social et de recul de la puissance publique.

Les conséquences générales de la métropolisation

L'émergence de métropoles en France présente un certain nombre de conséquences négatives sur les plans économique (accaparement des

richesses et appauvrissement consécutif du « Désert français¹ », démocratique (convergence politique assumée entre droite et gauche, faible représentativité) et culturel (prédominance d'un modèle culturel massifié).

Ces métropoles ont également un fort impact écologique. Elles occasionnent par exemple une artificialisation croissante des terres, source de perméabilité des sols, et donc d'un plus grand risque d'inondations et d'effondrements de terrains.

Cette artificialisation entraîne également une évidente raréfaction des espaces agricoles. L'artificialisation des terres fait ainsi disparaître annuellement quelque soixante-mille hectares de sols. Ainsi, entre 1982 et 2003, alors que la population française n'a progressé que de 10 %, les surfaces artificialisées ont quant à elles augmenté de 42 %².

Mondialisation et métropolisation

Comment croire, par ailleurs, que des métropoles pleinement intégrées à l'économie-monde, et conçues à dessein dans leur organisation économique, politique et sociale comme des vecteurs de la mondialisation, soient en retour une plus-value écologique ? Nous savons en effet tous les méfaits qu'une mondialisation excessive des flux économiques et humains occasionne à l'environnement, quelle que soit la réalité de la part humaine réelle dans certains phénomènes environnementaux, comme les dérèglements climatiques.

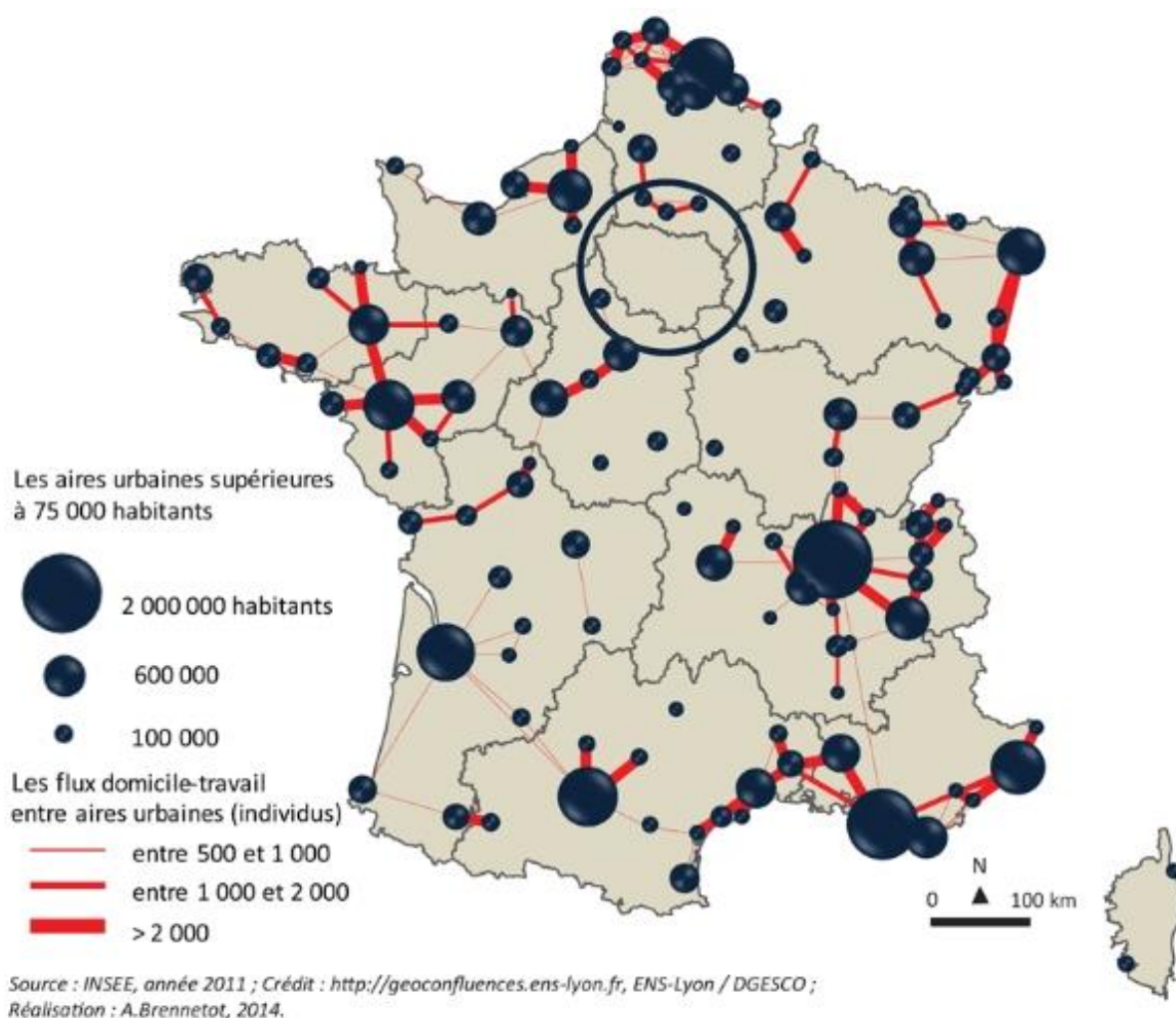
Ces méfaits, les métropoles y participent activement — par définition, beaucoup plus que le monde rural — quand bien même elles promeuvent dans leur communication l'image de bons gestionnaires, soucieux de protection environnementale et de l'organisation de grands événements mondiaux sur ce sujet. Mais organiser une « grand-messe » sur le climat aux côtés d'entreprises transnationales, à Paris, Copenhague ou Marrakech, ne suffit pas, si les politiques publiques des métropoles en question sont en décalage, voire l'inverse, de bonnes pratiques environnementales.

Il n'est qu'à mettre en comparaison la tendance des métropoles à favoriser les circuits longs de production et de consommation et la nécessité écologique de favoriser les circuits courts de production et de

¹ On parle de « Désert français » pour désigner la macrocéphalie de la capitale française par rapport au reste du territoire national, à la suite de l'ouvrage écrit en 1947 par le géographe Jean-François Gravier : *Paris et le désert français*.

² Selon l'Institut français de l'environnement (IFEN), in *L'Environnement en France*, Ministère de l'écologie et du développement durable, Paris, 2006.

consommation, pour réaliser cette simple contradiction entre les dynamiques de métropolisation et la protection de l'environnement. Un recul des métropoles, au profit de formes d'organisation territoriale plus « classiques », allié à une politique de patriotisme économique (priorité nationale dans l'attribution des marchés publics et protectionnisme intelligent) aurait comme conséquence une relocalisation d'un certain nombre d'industries dans les villes petites et moyennes, où des terrains sont facilement disponibles et le foncier plus accessible que dans les métropoles actuelles. S'ensuivrait le redémarrage économique des territoires en question, outre les bénéfices écologiques en termes de coût carbone.



La carte des aires urbaines françaises. On remarque de part et d'autres l'extension des métropoles à leurs villes proches (tendance à l'organisation en régiopoles) et le maintien d'une France périphérique sous forme d'isolats, déconnectés.

Ce rôle néfaste des métropoles comme plateformes objectives de la mondialisation (phénomène des « hubs ») et de la financiarisation de notre économie, au service de Wall Street et de la City, est bien décrit par le géographe français Christophe Guilluy. Dans *La France périphérique* (2014), il

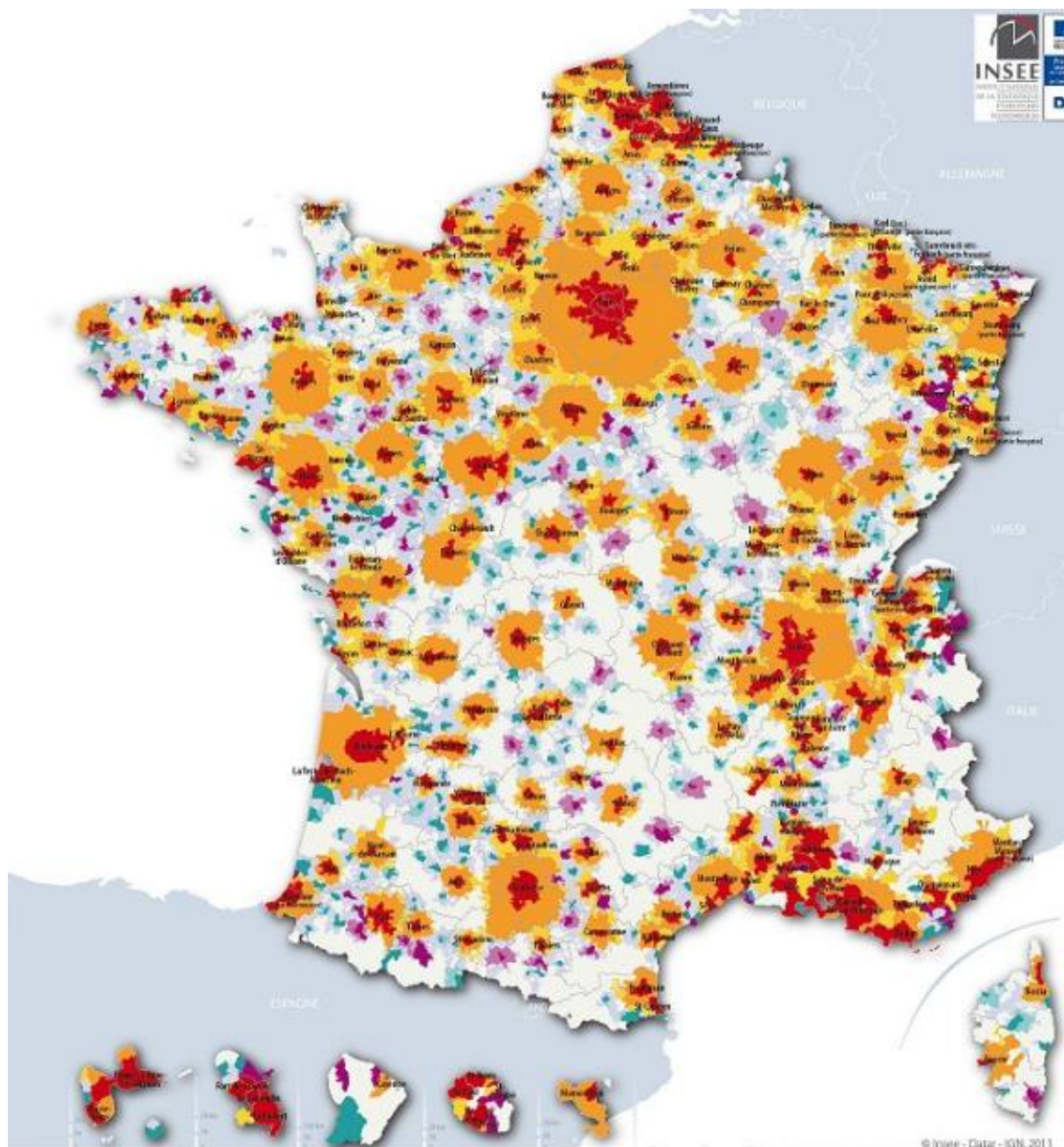
met en évidence une dualité entre deux Frances : une France métropolisée, pivot européen de la mondialisation, et une France périphérique, celle du décrochage économique et des fragilités sociales.

La métropolisation étant, finalement, fille de la mondialisation, les modes de vie induits par l'émergence des métropoles sont également sources de pollutions nouvelles, notamment dues à l'augmentation des déplacements de travail et de loisirs, dans la mesure où les territoires métropolisés concentrent une majorité d'activités. Cette pollution est aussi bien causée, par exemple, par l'allongement des trajets domicile-travail (désormais, la « grande » banlieue parisienne commence à Orléans ou à Beauvais) que par la saturation des axes routiers. Ce dernier point explique en partie les pics de pollution que connaît régulièrement l'Île-de-France. Cette organisation territoriale n'est pas conforme à notre histoire. Il faut un rééquilibrage.

Propositions pour un rééquilibrage territorial

Ce constat étant fait d'un aménagement territorial inégalitaire et d'une métropolisation croissante, quelques mesures pourraient enrayer ces phénomènes, tout à fait contraires au modèle français : celui d'un État unitaire et d'une république indivisible, qui ne met pas en concurrence les territoires entre eux et, *a contrario*, vise un aménagement territorial harmonieux.

Par ailleurs, les politiques actuelles mettant à mal le triptyque d'organisation territoriale commune-département-État auquel est attachée une majorité de Français, au profit de l'ensemble intercommunalité-grande région-Union européenne voulu par une minorité mondialiste, le Collectif Nouvelle écologie émet des propositions relatives, précisément, à la triple échelle communale, départementale et étatique.



La carte des aires d'influences des plus grandes villes françaises

► 1 — Démétropoliser la France

Une première mesure simple pour enrayer la métropolisation de la France consisterait en une abrogation de la loi MAPAM de 2014, de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ».

Il s'agirait donc de procéder à une « démétropolisation » de notre pays. Dès lors, les anciennes métropoles redeviendraient, autant que possible, simples préfectures régionales.

► 2 — *Redonner des libertés de décision aux communes*

Il conviendrait de garantir pour les communes le recouvrement de leurs souverainetés perdues, par les transferts de compétences aux intercommunalités (plans d'urbanisme), et concernant leur organisation, la tendance croissante aux fusions communales.

Il faudrait donc rendre aux communes leurs compétences transférées, notamment en termes d'urbanisme et conditionner les fusions à leur acceptation dans les communes concernées par référendum. Afin d'élaguer le mille-feuille territorial, il faudrait enfin supprimer les intercommunalités au profit, selon le choix libre de communes désirant s'associer entre elles, de l'organisation de conférences techniques semestrielles, à la fois consultatives et représentatives. Ce mode souple de coopération intercommunale pourrait par exemple être mis en place dans le cadre de mutualisations de moyens ou d'équipements, et sans plus de pression financière de l'État pour pousser à cette association.

► 3 — *Réaffirmer les départements dans leur rôle*

Il faudrait affirmer les départements dans leurs prérogatives historiques au service de l'action sociale, culturelle et sanitaire, équitablement réparties sur l'ensemble de leurs territoires respectifs, selon le principe de continuité du service public. Un département n'est pas un chef-lieu métropolisé.

Nous voulons que cesse cette mise en concurrence entre départements et métropoles axées avant tout sur leurs propres villes-centres. Cette perspective est par exemple probable dans le cas de la métropole de Lyon, qui tend actuellement à phagocytter le département du Rhône.

► 4 — *Retrouver un État stratège et aménageur*

Il y aurait, enfin, la nécessité de restaurer l'État comme décisionnaire prioritaire des politiques publiques d'aménagement territorial, ce qui concerne autant les infrastructures (réseaux fluviaux, routiers et ferroviaires, ports, aéroports) que l'organisation institutionnelle de nos collectivités locales. Il ne pourrait plus, par exemple, être procédé à des arrangements politiques comme ceux des nouvelles régions ayant ouvert la voie à la mise en place de présidences déléguées.

Par ailleurs, les présidents de conseils régionaux devraient officiellement s'intituler comme tels (et non « présidents de régions »). Avec la dissolution des métropoles, serait également mis fin à la fiscalité actuelle ou annoncée des métropoles et régions : fiscalité métropolitaine, TVA régionale...

Conclusion : vers le rééquilibrage territorial du pays

La métropolisation de la France n'affecte pas notre pays qu'en termes sociologiques, culturels, économiques ou démocratiques. Ses conséquences sur l'environnement sont réelles, car ce phénomène induit un étalement sans fin de nos villes, au détriment d'un aménagement harmonieux de nos territoires et de la préservation de nos espaces agricoles.

Il paraît donc d'autant plus étonnant que les promoteurs de la métropolisations soient avant tous les écologistes « institutionnels », pour qui les métropoles sont l'échelle idéale de mise en place des politiques de transition énergétique et écologique. Mais c'est en réalité logique, dans la mesure où ceux-ci, idéologiquement, ont d'ores et déjà remplacé la France par l'Union européenne, et substituent aux départements des métropoles fonctionnant comme de véritables entités autonomes : de petits États revendicatifs au sein d'un État central de plus en plus impuissant.

Inversement, les écologistes patriotes proposent la démétropolisation de la France.

Un tel ensemble de propositions, modèle de rééquilibrage territorial véritable — comparativement à la « nouvelle organisation territoriale » de la loi NOTRE — aurait bien des vertus. Il se mettrait au service d'une démocratie véritable, de la base jusqu'au sommet, de nos libertés communales à notre modèle étatique, en passant par la conservation d'un échelon départemental intermédiaire à taille humaine et des infrastructures, services publics et équipements y étant naturellement attachés.

Ce n'est pas une régression. Ce n'est pas une nostalgie. C'est une « continuation en nous-mêmes », celui d'un modèle pluriséculaire bâti par nos rois, conforté par les républiques successives et qui doit être celui du XXI^e siècle français, permanence historique face à la mondialisation. C'est notre pays : c'est la France, apaisée mais forte.